

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 14

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
Adhésion du musée Jean-Jacques
ROUSSEAU au réseau « Val
d'Oise Family » en vue de la
labélisation « Val d'Oise Family »

Séance ordinaire du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 24 novembre 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Présents :

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH
M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M.
GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme
CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-
RADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, M. AVEAUX, M.
WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET,
M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZULI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

M. CUSMANO..... Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme GROSJEAN Procuration à M. BRIANCHON
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
Mme PHILIPPON

Absents

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Mme SOUMAT

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le :

08 DEC. 2023

Publiée le :

08 DEC. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le :

08 DEC. 2023

Pour le Maire et
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 14

OBJET : ADHÉSION DU MUSÉE JEAN-JACQUES ROUSSEAU AU RÉSEAU « VAL D'OISE FAMILY » EN VUE DE LA LABELISATION « VAL D'OISE FAMILY »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les missions permanentes du Musée Jean-Jacques Rousseau en tant que « Musée de France », à savoir « rendre accessibles les collections au public le plus large, concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture »,

Considérant l'offre culturelle du Musée Jean-Jacques Rousseau à l'attention du public familial rentrant dans les critères d'adhésion au réseau « Val d'Oise Family »,

Considérant la cotisation induite par l'adhésion au réseau « Val d'Oise Family », en vue de l'attribution du label du même nom, permettant de bénéficier d'une large communication sur les différents supports de Val d'Oise Tourisme,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires culturelles et patrimoine du 15 novembre 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion du Musée Jean-Jacques Rousseau au réseau « Val d'Oise Family », en vue de la labélisation « Val d'Oise Family »,

AUTORISE le paiement de la cotisation,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent,

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Caroline SOUMAT
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency